

L'ESSENTIEL SERENVA® CULTURES LÉGUMIÈRES LA RÉFÉRENCE SCLÉROTINIOSE ET BOTRYTIS

 **Serenva**®

syngenta®

 **Serenva**®

- **Composition :**
37,5 % cyprodinil
+ 25 % fludioxonil
- **Formulation :** WG
(granulés dispersables)
- **Culture homologuées :**
 - cultures légumières (voir détails au verso de la fiche)
 - autres cultures : voir étiquette du produit ou www.syngenta.fr
- **Cible :** botrytis, sclérotiniose, oïdium, anthracnose et autres maladies à taches selon les cultures
- **ZNT Organismes aquatiques :** 5 m en bordure de points d'eau avec dispositif végétalisé permanent de 5 m pour les cultures légumières
- **DRE :** 48 heures
- **Emballages :**
1 - 5 kg

VOS AVANTAGES

- Utilisable sur de nombreuses cultures.
- Efficacité reconnue pour sécuriser les récoltes.
- Large spectre d'activité : sclérotiniose et botrytis, mais aussi sur oïdium et maladies à taches.

Nouveau catalogue des usages :
Préconisations des cultures, cibles et conditions d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr



UNE POLYVALENCE ET UNE EFFICACITÉ QUI SÉCURISENT LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE VOS RÉCOLTES POUR LONGTEMPS

- Grâce à ses deux substances actives à modes d'action différents et complémentaires : le fludioxonil et le cyprodinil, Serenva dispose d'un **large spectre** offrant une **grande efficacité** et une **très bonne régularité d'action**.
- Serenva est efficace sur toutes les souches de sclérotiniose et botrytis, y compris celles ayant montré des résistances à d'autres familles chimiques.
- Depuis de nombreuses années, Serenva s'est inscrit comme **la solution de référence et l'outil de choix d'alternance** dans les programmes de lutte contre botrytis et sclérotiniose.
- Ses extensions d'usage successives en cultures légumières en font un produit polyvalent.



Sclerotinia
sur haricot vert



Sclerotinia
sur pois de conserve



Botrytis
sur laitue



Sclerotinia
sur melon



Sclerotinia
sur endive



Sclerotinia
sur carotte

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

- Serenva doit être utilisé en programme de lutte préventif pour garantir une efficacité intéressante.
- Le respect d'un volume de bouillie suffisant et l'ajout d'adjuvant permettent de maximiser l'efficacité du produit.
- En légumes industriels, les programmes basés sur Serenva appliqué au stade bouton blanc apportent les meilleurs résultats.

CULTURES HOMOLOGUÉES	USAGES HOMOLOGUÉS	DOSES HOMOLOGUÉES	NOMBRE D'APPLI. MAX.	DÉLAI AVANT RÉCOLTE
Ail, échalote	Pourriture grise	1 kg/ha	3 /an	21 jours
	Sclérotiniose	1 kg/ha	2 /an	21 jours
Asperge	Pourriture grise	1 kg/ha	3 /an	180 jours
	Sclérotiniose	1 kg/ha	2 /an	180 jours
	<i>Stemphylium vesicarium</i>	1 kg/ha	3 /an	180 jours
Carotte, panais, raifort, persil à grosse racine, salsifis	Alternaria	0,8 kg/ha	2 /an	7 jours
	Maladie des taches foliaires	0,8 kg/ha	2 /an	7 jours
	Sclérotiniose	0,8 kg/ha	2 /an	7 jours
Céleri Branche	Pourriture grise	1 kg/ha	2 /an	14 jours
	Sclérotiniose	1 kg/ha	2 /an	14 jours
Céleri Rave	Alternaria	0,8 kg/ha	2 /an	14 jours
	Maladie des taches foliaires	0,8 kg/ha	2 /an	14 jours
	Sclérotiniose	0,8 kg/ha	2 /an	14 jours
Chicorée Witloof Production de Chicons	Sclérotiniose	0,0045 kg/m ²	1 /an	21 jours
	Sclérotiniose	0,0360 kg/t	1 /an	21 jours
	Sclérotiniose	0,0900 kg/hl	1 /an	21 jours
Courgette, concombre, cornichon (utilisable sous abri)	Pourriture grise	1 kg/ha	3 /an	3 jours
	Sclérotiniose	1 kg/ha	2 /an	3 jours
Fenouil	<i>Cercosporidium punctum</i>	0,8 kg/ha	2 /an	7 jours
	Maladie des taches foliaires	0,8 kg/ha	2 /an	7 jours
	Pourriture à sclérotinia	0,8 kg/ha	2 /an	7 jours
	Sclérotiniose	0,8 kg/ha	2 /an	7 jours
	<i>Stemphylium</i>	0,8 kg/ha	2 /an	7 jours
Fèves sèches, pois chiche, pois sec, haricot sec	Pourriture grise	1 kg/ha	2 /an	28 jours
	Sclérotiniose	1 kg/ha	2 /an	28 jours
Flageolet, fève (utilisable sous abri)	Pourriture grise	0,8 kg/ha	1 /an	28 jours
	Sclérotiniose	0,8 kg/ha	1 /an	28 jours
Fraisiers - plein champ	Anthraxose	1 kg/ha	1 /an	1 jour
	Pourriture grise	1 kg/ha	1 /an	1 jour
Fraisiers - sous serre	Anthraxose	1 kg/ha	2 /an	1 jour
	Pourriture grise	1 kg/ha	2 /an	1 jour
Haricots verts, pois mangetout (utilisable sous abri)	Pourriture grise	1 kg/ha	2 /an	14 jours
	Sclérotiniose	1 kg/ha	2 /an	14 jours
Laitue, chicorées frisées et scaroles, mâche, roquette (utilisable sous abri)	Pourriture à sclérotinia	0,6 kg/ha	2 /an	14 jours
	Pourriture du collet	0,6 kg/ha	3 /an	14 jours
	Pourriture grise	0,6 kg/ha	3 /an	14 jours
Lentilles fraîches	Anthraxose	0,8 kg/ha	1 /an	28 jours
	Oïdium	0,8 kg/ha	1 /an	28 jours
	Pourriture grise	0,8 kg/ha	1 /an	28 jours
	Sclérotiniose	0,8 kg/ha	1 /an	28 jours
Melon, pastèque, potiron, potimarron (utilisable sous abri avec un automate)	Anthraxose	1 kg/ha	2 /an	3 jours
	Cladosporiose	1 kg/ha	2 /an	3 jours
	<i>Mycosphaerella citrulina</i>	1 kg/ha	2 /an	3 jours
	Nuiles	1 kg/ha	2 /an	3 jours
	Oïdium	1 kg/ha	2 /an	3 jours
	Pourriture grise	1 kg/ha	2 /an	3 jours
	Sclérotiniose	1 kg/ha	2 /an	3 jours
Oignon et oignon de printemps	Pourriture grise	1 kg/ha	3 /an	14 jours
	Sclérotiniose	1 kg/ha	2 /an	14 jours
Pois de Conserve	Anthraxose	0,8 kg/ha	1 /an	21 jours
	Oïdium	0,8 kg/ha	1 /an	21 jours
	Pourriture grise	0,8 kg/ha	1 /an	21 jours
	Sclérotiniose	0,8 kg/ha	1 /an	21 jours
Porte graine – Potagères, PPAMC et florales	Phoma	0,8 kg/ha	2 /an	
	Sclérotiniose	0,8 kg/ha	2 /an	
Tabac	Sclérotiniose	0,6 kg/ha	2 /an	
	Sclérotiniose	1 kg/ha	2 /an	3 jours
Tomate, aubergine, poivron, piment (utilisable sous abri)	Sclérotiniose	1 kg/ha	2 /an	3 jours
	Pourriture grise	1 kg/ha	3 /an	3 jours

Pour l'ensemble des cultures, usages homologués et autres préconisations d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou consulter : www.syngenta.fr

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

SERENVA® - AMM N° 9500568 - Composition : 37,5 % cyprodinil * + 25 % fludioxonil * - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Afin d'éviter la présence de métabolites dans les cultures suivantes, il conviendra de ne pas semer/planter de cultures dont la partie consommée sont les feuilles dans les 4 mois (120 jours) suivants la dernière application de SERENVA. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles autres que les abeilles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente, sauf pour les usages sur melon et céleri branche. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages en verger. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau, pour les autres usages. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur tabac, laitue, scarole-frisée et vigne. © Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site www.syngenta.fr soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.

 **Serenva**®

 syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.